

ESPACES EN LIBERTÉ

*Les régimes politiques passent...
Les échelles d'organisation de l'espace demeurent :
Essai sur l'héritage des systèmes politiques thaï au Laos*

Christian TAILLARD

Dès juillet 1985 j'ai été surpris, comme bon nombre d'observateurs étrangers retrouvant le Laos après dix années de fermeture, de l'importance prise par les provinces dans la mise en œuvre de la ligne politique définie à l'échelle nationale, notamment en ce qui concerne la gestion de l'économie et l'organisation de la société. Alors que la politique de collectivisation de type maoïste, engagée pendant les quatre premières années de la République démocratique populaire lao (RDPL), avait été décidée et conduite selon les principes du centralisme démocratique, il n'en a plus été de même depuis la réforme économique mise en place lors du VII^e plénum du Comité central de novembre 1979 et confirmée par le III^e Congrès du parti révolutionnaire lao d'avril 1982. Si la nouvelle stratégie, centrée sur le développement de la production familiale par le rétablissement du libre accès au marché de manière à remédier à la faiblesse des surplus dans une économie de subsistance, a bien évidemment été définie aux échelons supérieurs du parti, la gestion en a été confiée principalement aux provinces. Leur marge de manœuvre pour traduire cette nouvelle politique dans la réalité s'est donc considérablement accrue. Elles occupent aujourd'hui un rôle stratégique dans l'organisation de la République démocratique populaire, qui n'est pas sans rappeler le rôle des principautés dans l'organisation des anciens royaumes lao.

Cette analogie mérite de retenir l'attention, même s'il convient d'être extrêmement prudent pour interpréter la situation du Laos d'aujourd'hui. Ce pays a connu un raccourci historique peu commun, parcourant en dix ans le chemin de la collectivisation à la décollectivisation que la Chine a suivi en trente-cinq années. Force est tout de même de constater que si les régimes politiques passent, les échelles d'organisation de l'Etat et de la société demeurent, et l'on peut voir dans cette permanence un héritage propre aux systèmes politiques thaï. Telle est la thèse présentée dans cet essai où l'on montrera que ce modèle fonctionne, non sans quelques adaptations, à tous les niveaux d'organisation des pouvoirs : du pouvoir local jusqu'au pouvoir central, et aux différentes périodes de l'histoire lao.

Avant d'entreprendre cette démonstration, rappelons que la principale originalité de ces systèmes politiques thaï, pas assez soulignée à notre sens, tient à leur double dimension qui leur donne une grande faculté d'adaptation.

Ils combinent une dimension horizontale fonctionnant sur le mode de la réciprocité entre les unités sociales de même rang qui les constituent, quelle qu'en soit

l'échelle (maisonnées, villages, principautés...) suivant en cela les relations prévalant dans le cadre de la parenté, et une dimension verticale fonctionnant sur un mode hiérarchisé à l'image des relations existant entre les individus au sein de ces unités, marquées par des différences de statuts (aînés-cadets, hommes-femmes, bonzes-laïcs, nobles-paysans libres-esclaves...) La combinaison de ces deux types de relations que souligne le caractère contractuel de l'exercice du pouvoir, est de nature dialectique et prend une double forme selon le contexte. Lorsque domine la dimension horizontale du système, c'est une dialectique coopération-compétition qui prévaut entre les unités qui le constituent, illustrée par l'organisation de la société locale que nous avons étudiée dans la région de Vientiane, ou par les grandes confédérations malheureusement trop mal connues mais qui manifestent bien cette première potentialité du système. Lorsque domine la dimension verticale, pour les seigneuries et les royaumes, on doit se référer à une dialectique autonomie-dépendance, qui rend bien compte du mode de production asiatique sans grands travaux où le pouvoir central opère des prélèvements sur les communautés villageoises en échange de services rendus et d'une autonomie de gestion à l'échelle locale (M. GODELIER, 1970, p. 133).

Systèmes politiques thaï et modèle d'organisation de l'espace

Commencer la démonstration par le modèle d'organisation à l'échelle de la société locale peut surprendre, c'est pourtant de cette manière, par l'enquête de terrain, que j'ai abordé l'étude des systèmes politiques thaï (Ch. TAILLARD, 1977a). L'analyse des institutions villageoises lao a dévoilé l'existence d'un pouvoir local fortement structuré au niveau du village. Celui-ci s'est révélé être le conservatoire du modèle politique à partir duquel peut se reconstituer l'ensemble du système par rejet à partir des racines, lorsque le pouvoir central affaibli est disputé entre deux factions, comme c'était le cas au moment de la guerre entre le Gouvernement royal et le Front patriotique lao (*Pathet Lao*).

Le pouvoir villageois, conservatoire du système politique

L'attitude des populations face aux bombardements de la plaine des Jarres opérés par les avions américains pour la vider de sa population à la fin des années soixante, a donné l'occasion de mesurer la cohésion du pouvoir villageois dans une situation dramatique. Loin de se disloquer ou d'éclater, c'est par communautés villageoises entières que ces populations ont décidé, soit de gagner les zones contrôlées par le *Pathet Lao*, soit d'être transportées par voie aérienne dans celles qui l'étaient par le Gouvernement royal. Une fois réinstallées dans la plaine de Vientiane et sur la route de Vang Vieng, ce ne sont pas seulement les communautés villageoises qui se sont reconstituées, chaque village gardant son ancien nom, mais aussi le réseau de relations qui existaient entre elles dans la plaine des Jarres. Ainsi dans les interstices du peuplement de cette région s'est insérée, par « bouturage », une société locale transplantée.

Le même processus de reconstitution du système politique à partir de la base se reproduit lorsque le pouvoir central est entièrement décapité à la suite d'une défaite imposée par un Etat voisin plus puissant comme cela s'est souvent renouvelé au cours des siècles dans la péninsule indochinoise. La population du royaume vaincu est déportée sur le territoire du vainqueur pour renforcer son potentiel humain, seule chose qui compte vraiment étant donné la faible densité du peuplement. Le territoire dévasté est alors très lentement réoccupé par des villages situés à la périphérie. A partir de ces pouvoirs villageois, se reconstituent alors progressivement,

d'abord une société locale puis l'ensemble du système politique, surtout si l'ancien vainqueur se trouve alors dans une phase de régression.

La dialectique compétition-coopération

A l'échelle du pouvoir villageois comme à celle de la société locale où un ensemble de communautés villageoises se reproduisent en relation avec la société englobante¹, le système politique repose sur une dialectique associant compétition et coopération : les exigences de la solidarité tempérant les ardeurs de la concurrence (Ch. TAILLARD, 1977b). Les maisonnées à l'intérieur du village sont par exemple engagées dans une lutte pour le prestige : mais la logique du mérite bouddhique, du don sans contrepartie matérielle, transfère la compétition sociale du plan matériel au plan spirituel. Plus le prestige est recherché, plus les biens matériels accumulés doivent être consacrés à la pagode qui en assure la redistribution par les services qu'elle rend dans les domaines religieux mais aussi de la santé et de l'éducation, et plus la solidarité villageoise s'en trouve renforcée.

Il en va de même de la compétition pour la terre, principal moyen de production et donc principale source de richesse, qui est strictement limitée par le régime foncier. La propriété éminente du sol appartenait autrefois au roi et aujourd'hui à l'Etat ; les maisonnées ne disposent donc que d'un droit d'usage, jamais définitif puisqu'il s'éteint avec l'arrêt de la mise en valeur effective, selon une prescription dont la durée varie avec le type des cultures (rizières, champs, brûlis...). Dans ces conditions, la concentration de la terre entre quelques mains est impossible puisque chaque maisonnée ne peut contrôler que la surface que sa main-d'œuvre lui permet de cultiver. Pour ne pas perdre les droits acquis, il existe un mécanisme de redistribution des terres par le biais d'une réciprocité différée dans le temps. Les maisonnées en fin de cycle, composées d'un ménage avec un ascendant vivant et disposant donc d'une faible force de travail, prêtent leur terre en excédent à des maisonnées polynucléaires apparentées, composées du ménage des parents auquel s'ajoute celui d'une fille mariée. Celles-ci, qui se trouvent en milieu de cycle, ont plus de main-d'œuvre que de terre à cultiver et peuvent, grâce à cet emprunt, investir toute leur capacité de travail. Quelques années après, lorsque les effectifs des deux maisonnées se trouvent inversés, l'échange de terre s'opère en sens inverse, et la solidarité du groupe se trouve là encore renforcée.

La même dialectique compétition-coopération, reposant sur deux types de relation qui ne sont contradictoires qu'en apparence car elles expriment la logique des rapports sociaux, se retrouve à l'échelle de la société locale. Les villages rivalisent d'abord pour disposer de la plus belle pagode, symbole de l'idéologie bouddhiste qui fonde la société, et de la plus belle école, symbole de l'idéologie nouvelle du développement. Ils se mesurent ensuite lors des concours intervillageois, organisés deux fois l'an à l'occasion de la fête des fusées et de celle des pirogues, où les villages sont représentés par leur pagode. Enfin, cette quête de prestige se mesure aussi au nombre de bonzes des villages voisins qui participent à la lecture des vies du Bouddha lors de la célébration du *boun Phavet*. Ces relations de compétition sont contrebalancées d'abord par des liens de solidarité que renforcent les alliances matrimoniales entre les différents villages, une tendance à l'endogamie se dégageant au niveau de

1. Dans une publication précédente Ch. TAILLARD, (1977 b), employait le concept "d'espace social" pour désigner l'échelle pluri-villageoise. L'auteur y a renoncé par la suite car ce terme, souvent utilisé dans la littérature, ne fait pas référence à une échelle particulière et désigne aussi bien la société étatique que la société villageoise. Dans ces conditions, il n'est plus d'aucun recours pour le géographe. C'est pourquoi l'auteur lui substitue le terme de "société locale". Celle-ci est très précisément située dans le temps et dans l'espace à un niveau intermédiaire entre l'unité d'habitat et la société englobante, ethnique ou politique. Cette échelle constitue un puissant facteur d'identité, à la manière des "pays" de l'ancienne géographie régionale française (Ch. TAILLARD, 1989).

la société locale. Cette solidarité se trouve ensuite fortifiée par la célébration du *boun Khatin* au cours duquel une communauté villageoise honore un bonze d'un village voisin en lui offrant l'équipement nécessaire pour la vie à la pagode. Le plus souvent un *Kathin* en sens inverse est organisé au cours des années suivantes, marquant du sceau de la réciprocité leur relation ainsi renforcée. Enfin les villages coopèrent le plus souvent pour l'exploitation en commun d'un réseau d'irrigation ou d'un lieu de pêche, ou encore pour la gestion d'un équipement d'intérêt général comme un groupe scolaire comportant les six années du primaire ou un dispensaire.

Au niveau villageois comme à celui de la société locale, la finalité de cette dialectique compétition-coopération est la même. Elle permet aux maisonnées comme aux villages de se situer les uns par rapport aux autres et, ce faisant, de se reproduire en même temps qu'est reproduit l'ensemble auquel ils appartiennent. C'est pourquoi cette compétition apparaît bien plus comme une émulation entre partenaires que comme une lutte entre adversaires qu'il conviendrait d'éliminer. Aussi la hiérarchie établie entre les unités qui entrent en compétition est toujours relative, provisoire, et peut à tout instant être remise en cause. Elle ne doit donc pas être interprétée en terme de hiérarchie, de statut, comme c'est le cas pour les relations entre individus selon les modèles binaires du type : aînés-cadets, hommes-femmes, bonzes-laïcs... Cette dialectique, lorsqu'elle fonctionne de manière satisfaisante et sans interventions extérieures, maintient entre les maisonnées comme entre les villages, une structure économique et sociale indifférenciée, à l'image du système cognatique qui fonde les rapports de parenté. Cette structure indifférenciée, non seulement laisse le plus libre cours aux stratégies de chacune des unités constituant l'ensemble, mais elle garantit aussi un réel exercice collectif du pouvoir.

L'exercice collectif du pouvoir

Le pouvoir villageois émane de la collectivité et est contrôlé par elle. Si celle-ci délègue des fonctions d'autorité à certains de ses membres, c'est toujours par consensus et sur une base contractuelle. Ainsi le chef de village, de pagode ou de barrage, le maître du rituel de l'esprit protecteur du village : *phi ban*, restent en fonction aussi longtemps qu'ils jouissent de la confiance des villageois, sans qu'il soit nécessaire d'en fixer préalablement le terme. Mais si cette confiance vient à manquer, ils démissionnent d'eux-mêmes, de manière à ne pas perdre la face en se voyant retirer les attributions qui leur ont été confiées. Par ce mode de délégation, la communauté villageoise se prémunit contre tous ceux qui seraient tentés par un exercice trop personnel du pouvoir, ou qui voudraient imposer leur autorité en faisant valoir leur richesse ou des appuis extérieurs. Lorsque par exemple le pouvoir désigné, détient rarement la réalité du pouvoir. Il ne représente alors qu'une façade, l'autorité réelle demeurant dans les mains de celui à qui les villageois ont accordé leur confiance. Aussi, à l'époque du Gouvernement royal, désignaient-ils librement le plus souvent leur candidat, qui était ensuite investi officiellement par l'administration.

L'exercice du pouvoir repose sur le principe d'unanimité. Le chef de village ne dispose pas généralement d'un pouvoir de décision par lui-même, mais d'une fonction de proposition de manière à rassembler l'unanimité. Par des discussions informelles avec l'ensemble des maisonnées, il prépare, avec les assistants qu'il s'est choisis, cette unanimité. L'assemblée villageoise n'est réunie que pour la constater et prendre formellement la décision. Le chef du village exerce alors un pouvoir exécutif pour mettre en œuvre la décision prise. Le processus, s'il peut être long dans la phase pour mettre en œuvre la décision prise. Le processus, s'il peut être long dans la phase de recherche de l'unanimité, débouche sur une exécution rapide, puisque toutes les maisonnées y ont été associées. Il est par ailleurs limité aux questions d'intérêt général à l'initiative de la communauté villageoise. Lorsque par exemple des charges lui sont imposées de l'extérieur par l'administration, le chef de village intervient pour négocier avec elle et les répartir au mieux entre les maisonnées. Enfin ce processus

de décision suppose une soupape de sécurité : l'exclusion de celui qui bloquerait trop longtemps l'unanimité, la violence apparaissant à l'horizon du consentement, pour reprendre une expression de M. GODELIER (1978). La communauté villageoise n'est donc pas sans moyens de pression pour résoudre les conflits bien que le charisme du chef de village permette en général de leur trouver une solution en temps utile.

Le modèle d'organisation spatiale en réseaux d'interrelations

Le pouvoir villageois organise l'espace en réseaux et selon un modèle où chaque unité est en relation de réciprocité généralisée avec toutes les autres qui le composent, qu'il s'agisse des maisonnées au sein du village, ou des villages au sein de la société locale. De cette interrelation dépend en effet le bon fonctionnement du système politique qui vient d'être décrit : l'équilibre durable entre relations de compétition et de coopération, et l'élaboration d'une véritable unanimité. A l'échelle du village (modèle 1) le réseau est double et dispose de centres symboliques multiples. Les relations de coopération entre les maisonnées, fonctionnant sur le modèle de la parenté, s'établissent directement sans intermédiaires et tissent une trame dépourvue de centre. Les relations de compétition pour le prestige selon la logique du mérite, fonctionnant sur le mode d'une hiérarchisation relative et provisoire centrée sur la pagode, l'esprit protecteur du village, l'école, le pouvoir villageois, constituent autant de centres symboliques qui assurent une médiation entre les maisonnées. Le double réseau d'interrelations villageois valorise donc simultanément les deux dimensions horizontale et verticale du système.

Il n'en va pas de même pour la société locale (modèle 2) car les relations de coopération et de compétition se recouvrent pour former un seul réseau d'interrelations directes. Il n'existe en effet à cette échelle aucune institution comparable à l'esprit protecteur du village, à la pagode et à l'école pour en constituer le centre, ou de fonctions comparables à celle du chef de village pour en assurer l'animation. Aussi le réseau se développe-t-il dans la seule dimension horizontale. Il est pourtant des situations exceptionnelles autour des chefs-lieux de district les plus importants et des « fiefs » politiques contrôlés par des personnalités de la capitale, où se développe, parallèlement à ce premier réseau, un second, organisé autour d'un centre unique. Celui-ci, de par les interventions du pouvoir central et de ses représentants à l'échelle de la société locale, devient largement prépondérant. Ce modèle, à deux réseaux de relation de poids inégal, représente une variante du modèle 1 villageois où les deux types de réseau s'équilibrent. Il ne s'agit pas pour autant d'une structure spatiale récente puisque l'on retrouve un modèle comparable dès l'origine des systèmes politiques thaï avec l'organisation en nébuleuse des seigneuries (modèle 3).

Du principe de réciprocité découle une contrainte évidente limitant la taille de ces réseaux. Lorsque le nombre de maisonnées dépasse quatre-vingts unités environ, le village au Laos se scinde en deux et s'organise en deux réseaux parallèles et autonomes, dotés chacun de leurs institutions politiques et de leur pagode, le village n'ayant pas hérité de la pagode ancienne s'empressant d'en construire une nouvelle. Les deux villages portent alors le même nom et sont distingués par l'adjonction d'un qualificatif faisant référence soit à leur histoire à travers l'opposition ancien-nouveau, soit à leur situation géographique à travers les couples amont-aval, plaine-berge... La même contrainte d'échelle intervient au niveau de la société locale qui se subdivise elle aussi dès que le nombre de villages qu'elle rassemble devient trop important pour que chacun puisse participer aux fêtes organisées par les autres durant les périodes de creux du calendrier agricole. Aussi, si à l'origine l'espace de la société locale pouvait se confondre avec une région naturelle, se limite-t-il aujourd'hui le plus souvent à une zone de peuplement au sein de cette unité naturelle.

La double dimension horizontale et verticale des systèmes politiques thaï se retrouve aussi dans les rapports que ces réseaux entretiennent avec la société englobante. Dans le contexte d'affaiblissement du pouvoir central de la fin des années soixante, les trois principales institutions villageoises : l'esprit protecteur du village,

la pagode et même l'école, participent à cette organisation horizontale. Les instituteurs, rares fonctionnaires affectés au niveau du village, ne peuvent s'y maintenir durablement qu'en renonçant à toute intervention autoritaire et en jouant le jeu du pouvoir villageois. Par contre, lorsque le pouvoir central est fort, ces mêmes institutions s'intègrent à une organisation verticale et hiérarchique : l'esprit protecteur du village étant placé sous l'autorité de l'esprit protecteur de la principauté, la pagode sous celle de l'église bouddhique, la *sangha*, organisée sur le modèle du pouvoir central, et l'école sous le contrôle de l'Education nationale.

Cette intégration à la société englobante ne va pas sans modifications dans le fonctionnement du pouvoir villageois comme on le constate aujourd'hui dans le nord-est de la Thaïlande. L'Etat par exemple s'oppose au processus de dédoublement des villages sous l'effet de la pression démographique, et favorise la mise en place de deux niveaux d'exercice du pouvoir local. Au niveau du quartier prévaut le mode de fonctionnement qui vient d'être décrit, sous l'impulsion notamment du chef de quartier. Au niveau du village, n'interviennent plus que les représentants de tous les quartiers. On aboutit ainsi à l'échelle du pouvoir local à un système à emboîtement. Le risque est alors grand de voir le chef de village basculer de plus en plus du côté de l'administration et d'en devenir le représentant auprès des villageois, d'autant plus que son statut se rapproche de celui de la fonction publique et que s'étend le domaine de ses interventions, notamment dans le champ de l'économie. La société locale offre par contraste moins de prise aux forces d'intégration. Ne comportant ni centre, ni institutions spécifiques, elle a pu au contraire préserver, au Laos, son organisation horizontale.

Le devenir de ce modèle à l'échelle étatique : confédérations et royaumes

Les deux dimensions horizontale et verticale des systèmes politiques thaï à l'échelle locale se retrouvent aussi dans les modèles d'organisation de l'espace à l'échelle étatique. Au modèle en réseau d'interrelations sans centre symbolique de la société locale peut être rattaché celui des confédérations. En effet dans la période d'établissement de ces systèmes politiques, les chefs thaï conquérants, apparentés entre eux, pratiquaient une politique d'alliances matrimoniales avec les filles des souverains locaux proto-indochinois, Mòns ou Khmers. Ils étaient liés par des pactes pour se prémunir contre toute velléité d'indépendance de leurs alliés par mariage. Ces pactes ont parfois pris la forme de véritables confédérations rassemblant plus d'une douzaine de principautés. Ces confédérations étaient situées au nord de la péninsule indochinoise, à la périphérie des grands empires voisins qui exerçaient sur elles un contrôle distant : l'empire chinois pour le *Sip Song Panna* et l'empire vietnamien pour le *Sip Song Chau Tay* (G. CONDOMINAS, 1974 : 12-14). Bien que ces confédérations soient très mal connues, on peut émettre l'hypothèse qu'elles aient eu un mode de fonctionnement comparable à celui de la société locale (modèle 2), avec des structures légères du fait de l'absence d'institutions à l'échelon central. De ce fait, elles ne nécessitaient pas la mobilisation d'une importante base matérielle pour assurer leur reproduction.

Ces confédérations occupent donc une place importante dans l'interprétation des systèmes politiques thaï en soulignant une forme d'organisation étatique valorisant la dimension horizontale. Elles ne peuvent pas cependant faire oublier un second modèle, celui des royaumes, lorsque l'équilibre entre les principautés est rompu au profit de l'une d'entre elles qui impose son autorité aux autres. La dimension verticale du système alors l'emporte. Le pouvoir central, qui peut être décrit sous les traits du mode de production asiatique sans grands travaux, opère des prélèvements sur les communautés locales — marques de leur dépendance —, en échange de services rendus — signes du maintien d'une relation de réciprocité —, et d'une liberté accordée pour la gestion de leur affaires — témoin de l'autonomie qui leur est reconnue —.

De par leur genèse, ces royaumes sont constitués par un ensemble de principautés, organisées selon un « modèle à emboîtement », pour reprendre l'expression de G. CONDOMINAS, où la dialectique autonomie-dépendance joue à plusieurs niveaux. D'abord entre la principauté où siège le pouvoir royal et les principautés alliées sur lesquelles le roi, par l'usage combiné de la consanguinité, de l'alliance et de la force, a su établir son autorité. Ensuite entre ces principautés alliées et des principautés plus petites sur lesquelles elles ont pu, à leur tour et par les mêmes moyens, établir une relation de dépendance. Enfin à l'intérieur de chacune de ces principautés entre la capitale qui en constitue le centre et les villages qui en dépendent. A ces différents niveaux s'opère un même modèle d'organisation de l'espace que S.-J. TAMBIAH décrit par le terme « galaxie ». Ce modèle est constitué par une planète centrale, entourée par différents satellites plus ou moins autonomes mais maintenus en orbite dans la zone d'influence du centre. Cette « galaxie » étant en compétition avec les galaxies voisines, il existe une dynamique de pulsations cycliques faisant succéder des phases d'expansion à des phases de rétraction. Les satellites en effet, villages au sein d'une principauté ou principautés au sein d'un royaume, peuvent changer d'orbite et passer d'une galaxie à une autre en fonction de leur pouvoir d'attraction et donc du rapport de force existant entre elles (S.-J. TAMBIAH, 1976, p. 113).

La caractéristique principale de ce modèle est de mettre en jeu des espaces définis par leur centre, la capitale, et non pas par leur périphérie, les frontières, car le centre représente à lui seul la totalité de l'ensemble et incarne son unité. C'est pourquoi le terme *muong*, appliqué à une principauté comme à un royaume, désigne aussi bien la capitale que le territoire qui en dépend et qui s'organise à partir d'elle, en auroles concentriques d'encadrement décroissant (modèle 4). Au centre, à l'intérieur d'une enceinte défensive qui entoure le palais, la pagode royale et le poteau *lak muong* où sont honorés les génies tutélaires de la principauté et de son territoire, sont rassemblés la famille royale, l'aristocratie civile et militaire ainsi que les dignitaires de l'église bouddhique, accompagnés de tous ceux qui les servent. Au-delà de cette enceinte mais toujours dans l'agglomération qui constitue la capitale, on trouve des villages d'artisans et des commerçants chargés de la transformation et de la commercialisation des surplus prélevés par le souverain ainsi que les premiers villages de paysans. Au-delà encore, mais sans véritable rupture avec ces villages à activités spécialisées, l'occupation prend la forme d'un semis de villages de paysans dont les mailles s'élargissent et dont l'encadrement diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre.

Le modèle de la capitale est reproduit, dans sa forme et dans sa structure mais à une dimension réduite, par les principautés satellites qui gravitent autour d'elle (modèle 5). Il s'établit ainsi une hiérarchie entre les principautés qui permet de distinguer par exemple, à l'époque de Sukhothai : *le muong luang* la principauté mère constituée par le domaine royal et gouvernée par le roi ; les *muong luk luang* et les *muong lan luang* : les principautés filles dirigées par des fils, des petits-fils ou des neveux du roi qui coopèrent étroitement avec lui ; les principautés alliées gouvernées par des princes qui, étant sur une orbite déjà plus extérieure, jouissent d'une plus grande marge d'autonomie ; enfin les principautés ou les royaumes indépendants, situés à la périphérie, qui entrent dans l'orbite du royaume par le seul paiement d'un tribut.

A l'échelle de l'Etat comme à celle de la société locale, on retrouve le même modèle politique à double dimension horizontale et verticale, caractéristique des systèmes politiques thaï. Cette configuration, permettant de privilégier l'une sans pour autant abandonner l'autre, leur confère une grande faculté d'adaptation. C'est ce qui leur a permis de marquer durablement de leur empreinte l'organisation de l'espace lao, malgré la diversité des régimes politiques qui leur ont succédé aux périodes coloniale, post-coloniale puis à celle de la République démocratique populaire.

L'héritage des systèmes politiques thaï à la période coloniale et post-coloniale (1893-1975)

Si en Thaïlande le modèle d'organisation de l'espace propre aux systèmes politiques thaï, modèle à « emboîtement » ou modèle « galaxie », a laissé la place à une autre formation politique fortement centralisée permettant d'intégrer les royaumes tributaires de la périphérie bien au-delà des frontières actuelles, il n'en a pas été de même au Laos. Le royaume de Lane Xang, après une phase d'expansion du XIV^e au XVII^e siècles, est entré au début du XVIII^e dans une phase de régression. Il s'est scindé en deux puis trois royaumes se succédant du nord au sud : Louang-Phrabang, Vientiane et Champassak, amputés pour les deux derniers de la plupart des territoires de la rive droite du Mékong. Ils allaient tomber définitivement sous la domination siamoise, lorsqu'intervint la colonisation française qui les réunifia dans les frontières d'aujourd'hui. Le Laos se vit alors imposer de l'extérieur, à la période coloniale puis à celle du Gouvernement royal après l'Indépendance, une structure centralisée qui n'a pas eu, comme en Thaïlande avec le système d'encadrement *sakdina*, le moyen d'imposer dans la réalité sa logique d'organisation de l'espace. C'est pourquoi les marques des systèmes politiques thaï y demeurent vivaces en dépit des modèles de centralisation de type pyramidal importés.

L'éclatement du pouvoir central

A la période coloniale comme à celle qui suit immédiatement l'Indépendance, le Laos connaît un véritable éclatement du pouvoir central du fait de la mainmise étrangère. L'établissement du protectorat laisse en place une administration lao mais celle-ci ne joue plus qu'un rôle de courroie de transmission, la réalité du pouvoir étant détenue par l'autorité coloniale représentée par quelques centaines d'administrateurs français, assistés de leurs auxiliaires vietnamiens. Après l'Indépendance, le Gouvernement royal dispose de tous les attributs d'un Etat souverain : gouvernement, parlement, administration centrale et régionale... mais le pouvoir en fait est ailleurs, entre les mains de l'USAID, l'organisme qui gère l'aide américaine. Celui-ci, fort de 2 400 employés, double les ministères comme l'administration territoriale lao, reçoit ses ordres de l'ambassade américaine à Bangkok ou directement de Washington, et détient tous les moyens financiers. Les Etats-Unis financent en effet à eux seuls 85 % de l'aide étrangère qui représente deux fois les dépenses du budget national et plus de cinq fois ses recettes (J.-P. BARBIER, 1975, p. 334). Si l'on ajoute à cela, avec la partition longitudinale du pays, l'administration du *Neo Lao Haksat*, dominée par le parti communiste, on mesure l'état de désintégration du pouvoir central après l'Indépendance. Ce front contrôle en effet d'abord la moitié, puis les deux tiers du territoire national, représentant le tiers, puis la moitié de la population, car il s'agit des régions montagneuses, frontalières avec le Vietnam, les moins densément peuplées (carte 2).

Dans ces conditions l'exercice du pouvoir par les autorités coloniales françaises comme néo-coloniales américaines repose sur l'établissement de réseaux de clientèle permettant de contrôler l'administration lao. Mais à la différence du système d'encadrement mis en place par les royaumes siamois à partir d'Ayuthaya qui englobe tous les individus dans un seul réseau depuis la base jusqu'au sommet, les réseaux de clientèle au Laos sont multiples. Ils ne concernent que les échelons supérieurs de l'Etat : représentants de l'administration territoriale à la période coloniale auxquels s'ajoutent, après l'Indépendance, les hauts fonctionnaires de l'administration centrale et bien plus rarement les chefs de *muong* : districts, lorsque les contraintes stratégiques l'imposent. Le pouvoir colonial, pensant conforter le pouvoir traditionnel, a en fait renforcé une aristocratie mise en place au moment de la domination siamoise, devenue quasiment héréditaire, ayant conforté son assise territoriale et disposant, en plus de ses compétences politiques, des fonctions économiques lui permet-

tant de contrôler le commerce. En lui donnant accès à l'éducation occidentale, il l'a doté d'un privilège supplémentaire qui l'éloigna encore un peu plus de la population qu'elle était censée administrer. Cette minorité privilégiée s'est considérablement étendue après l'Indépendance avec la création d'une haute fonction publique civile et militaire, et l'apparition de familles de commerçants servant de prête-nom aux entreprises chinoises qui se multiplièrent avec le soudain afflux de dollars. Faute de pouvoir disposer de moyens d'agir qui lui soient propres, cette minorité cherche, en détournant à son profit une partie de l'aide américaine, à récupérer par une quête effrénée de prestige ce qu'elle avait perdu en légitimité auprès de la population. Combinant les deux modèles, occidental et traditionnel, elle investit à la fois dans la consommation ostentatoire : voiture, villa en dur, air conditionné, éducation à l'étranger pour se rapprocher par le mode de vie des détenteurs du pouvoir ; et dans le financement de grandes fêtes à la pagode comme au domicile familial pour faire reconnaître sa notoriété et ainsi servir ses ambitions politiques (Ch. TAILLARD, 1980 : 49-54).

Muong et provinces : l'enjeu des échelles intermédiaires

Le modèle d'organisation pyramidale de l'espace, mis en place pendant ces deux périodes, ne doit pas faire pour autant illusion, même si le pouvoir colonial a créé de toutes pièces un échelon supplémentaire : le *tasseng*, équivalent du canton, par simple souci de parallélisme avec l'administration française. En fait l'intégration administrative n'est qu'apparente car le pouvoir central ne contrôle vraiment que la partie supérieure de la pyramide, jusqu'à l'échelon du *muong*, équivalent du district dans le système anglo-saxon et de l'arrondissement dans le système français, en nommant directement les fonctionnaires d'autorité (schéma 7b). Au-delà, à l'échelon du canton et du village, il ne fait que reconnaître les responsables dont s'est dotée la population. Il apparaît donc au niveau du *muong* une importante brèche provenant de la rencontre de deux modèles spatiaux : celui produit par les pouvoirs locaux où prédomine la dimension horizontale des systèmes politiques thaï et celui construit par un pouvoir étatique véhiculant une centralisation tout à fait étrangère au modèle à « emboîtement ».

Au carrefour d'une administration territoriale lao le plus souvent dépourvue à ce niveau de moyens d'intervention pour affirmer son autorité, et de pouvoirs villageois qui profitent de cet affaiblissement pour accroître l'autonomie dont ils ont hérité des systèmes politiques thaï, le *muong* occupe une position stratégique dans l'organisation de l'espace. Participant au monde rural par sa structure de grosse bourgade, constituée par un ensemble de villages qui ne se distinguent de ceux de la campagne que par la présence d'un marché entouré par quelques compartiments de commerce chinois et par un nombre réduit de bâtiments publics, il participe aussi par son personnel administratif à la sphère de l'Etat. Bénéficiant donc d'un double enracinement, le *muong* s'identifie alternativement à l'un des deux pôles du pouvoir pour manipuler l'autre. Il dispose en définitive d'une marge de manœuvre par rapport aux deux, lui permettant de les articuler en dépit de leurs logiques antagonistes.

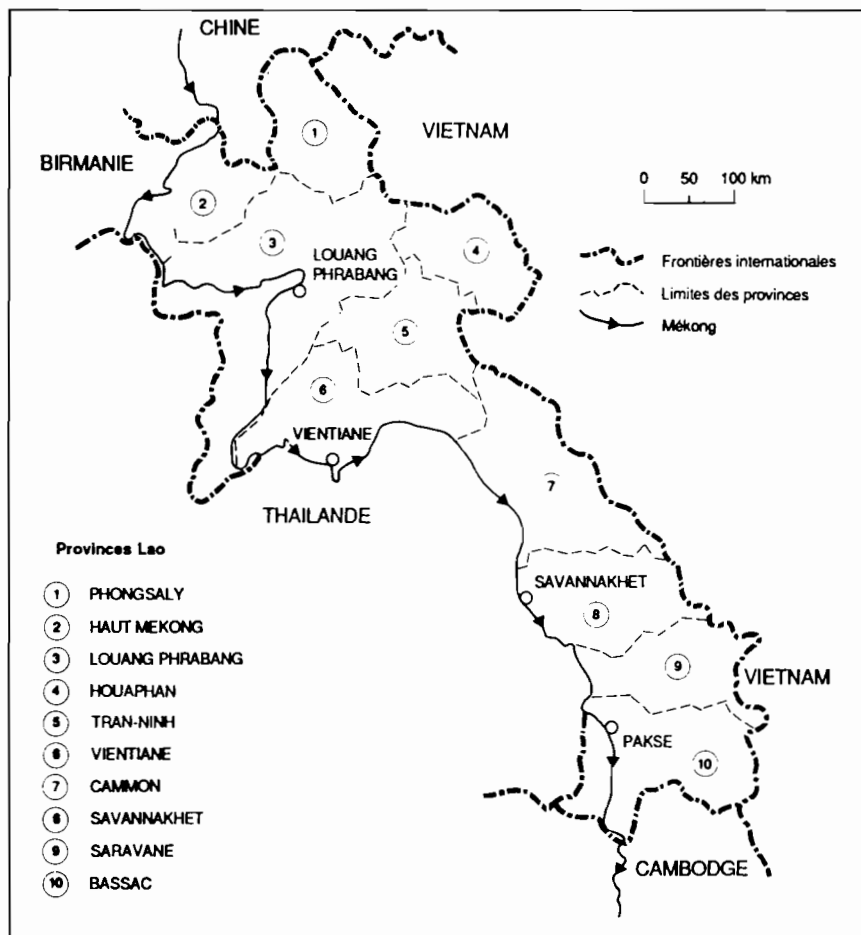
Si la contradiction entre les deux systèmes politiques juxtaposés peut être dépassée au niveau du *muong*, il n'en va pas de même à l'échelon provincial qui fait apparaître une fracture bien plus profonde entre ville et campagnes, dont le paysage bâti rend compte. Les centres urbains construits en dur, sur un modèle occidental avec une trame damier, contrastent fortement avec les habitations en bois sur pilotis des quartiers périphériques et de la campagne avoisinante. A l'époque des royaumes lao au contraire le même type d'habitat traditionnel s'étendait du centre à la périphérie de la principauté, le palais des princes ne différant des habitations des paysans que par leur taille et la qualité de leurs matériaux. La rupture provient donc de la colonisation car toutes les capitales provinciales, à l'exception de Louang Phrabang, la capitale royale, sont de création coloniale. Elles étaient presque exclusivement peuplées d'étrangers : administrateurs français, auxiliaires vietnamiens, commer-

çants chinois auxquels s'ajoutait la petite minorité lao liée au pouvoir colonial. Elles s'opposaient donc aux campagnes autant par leur peuplement que par leur architecture. Reconquises par la population lao au lendemain de l'Indépendance lorsque l'on rétablit une administration nationale, ces villes sont demeurées un monde étranger à celui des campagnes par la différence de leur niveau de vie car elles s'approprièrent alors l'essentiel des retombées de l'aide américaine.

Fortement marquées par l'emprise étrangère, le contrôle de ces capitales provinciales sur les campagnes est limité à deux auréoles concentriques. (Ch. TAILLARD, 1977c : 60-62). La première (modèle 6) est caractérisée par une intégration de nature économique qui mesure assez bien leur dynamisme comme l'extension de l'économie de marché. Elle laisse aux villages la plus grande liberté d'action car ce sont les villageois eux-mêmes qui fréquentent le marché urbain pour écouler leurs productions agricoles et s'approvisionner en biens de consommation. L'espace y est organisé en réseaux d'interrelations sans centre symbolique selon le modèle 2. La seconde procède par intégration à dominante politique, l'essentiel des relations avec la ville passant par l'intermédiaire d'organismes d'intervention à finalité stratégique comme par exemple les *cluster villages* de l'USAID, ou à finalité économique comme les périmètres irrigués, qui supposent les uns comme les autres un renforcement des structures d'encadrement à l'échelle locale. On y trouve encore de véritables « fiefs » politiques où des personnalités civiles et militaires, en manipulant les moyens dont ils disposaient dans le cadre de leurs fonctions, ont établi des réseaux de clientèle auprès de fonctionnaires et de notables locaux suffisamment puissants pour établir leur tutelle sur un *muong*. Cette seconde auréole, bien que généralement plus éloignée de la ville, est paradoxalement beaucoup plus contrôlée. Cet encadrement brise l'équilibre des relations entre les villages et provoque l'apparition d'un centre. La société locale associe alors dimensions horizontale et verticale selon l'organisation en nébuleuse autour d'un centre symbolique unique des seigneureries (modèle 3). Au-delà de ces deux auréoles, se trouve une zone beaucoup plus étendue où la présence de l'administration est surtout symbolique. Elle recouvre un *no man's land* situé entre les territoires contrôlés par le Gouvernement royal et le *Neo Lao Haksat*. Les pouvoirs villageois entretiennent alors des relations avec chacune des parties en présence de manière à faire face à tout revirement subit de situation. Ce modèle en auréole qui se reproduit tout au long du Mékong où se trouvent les principales villes, et à une échelle réduite autour des chefs-lieux de *muong* disposant d'un marché actif, rappelle, avec un pouvoir intégrateur diminué, l'organisation en auréoles d'une principauté (modèle 4).

Provinces et régions : la confrontation de deux organisations territoriales

Le modèle centré sur les capitales provinciales souligne enfin la permanence des deux échelles d'organisation territoriale héritées des systèmes politiques thaï : celle des principautés et celle des royaumes. A la veille de l'établissement du protectorat français en 1893, le royaume de Vientiane n'existait plus, ayant été entièrement détruit en 1827 et sa population déportée à la suite de la rébellion de son roi, Chao Anou, contre la tutelle siamoise. Aussi le Laos fut-il organisé d'abord en deux territoires. Le Haut-Laos, avec Louang Phrabang pour capitale, rassemblait en six provinces, en plus de son propre royaume celui de Xieng Khouang et la partie de celui de Vientiane située à l'ouest de la Nam Muone, le dernier affluent en aval de la Nam Kadingh. Le Bas-Laos, quant à lui, avec Khong comme capitale, regroupait en sept provinces la partie du royaume de Vientiane à l'est et au sud de cette rivière ainsi que le royaume de Champassak. Ces deux territoires furent réunis sous l'autorité d'un résident supérieur siégeant d'abord à Savannakhet puis, en 1899, à Vientiane qui redevint le centre de gravité de l'organisation politique lao. Dès lors, l'échelle régionale s'effaça pour laisser place à un découpage territorial en dix provinces (carte 1) puis en onze. Le pouvoir colonial a en effet amputé dans les années trente



CARTE 1. — Carte administrative du Laos à la période coloniale (1946)

la province de Louang Phrabang de ses territoires de la rive droite du Mékong pour créer la province de Sayaboury, car l'ancienne province représentait le quart de la superficie du pays. Cette situation s'expliquait par le fait que le royaume de Louang Phrabang était le seul à ne pas être passé sous le contrôle direct de l'administration siamoise qui démantela les deux autres royaumes : Vientiane et Champassak.

Le Gouvernement royal, parce qu'il se sentait encore moins assuré que le pouvoir colonial, s'est encore plus méfié d'une gestion à l'échelle régionale qui risquait de reconstituer la division en trois royaumes qui avait justement scellé l'effondrement du *Lane Xang*. C'est pourquoi il s'est empressé au contraire de subdiviser en deux la province de Vientiane et de découper en cinq provinces le Sud au lieu des deux anciennes de Champassak (ou Bassac) et de Saravane. La province de Louang Phrabang, demeurée pourtant la plus grande de toutes, échappa à ce redécoupage car y résidait le roi, symbole de l'unité nationale retrouvée (carte 2). Dans le même temps, l'USAID disposait pour son compte d'une administration territoriale, privilégiant les impératifs stratégiques, en cinq régions militaires au lieu de quinze provinces. Ces régions reprenaient justement l'ancien découpage en trois royaumes si l'on tient compte du fait que celui du Sud était divisé entre les deux régions de

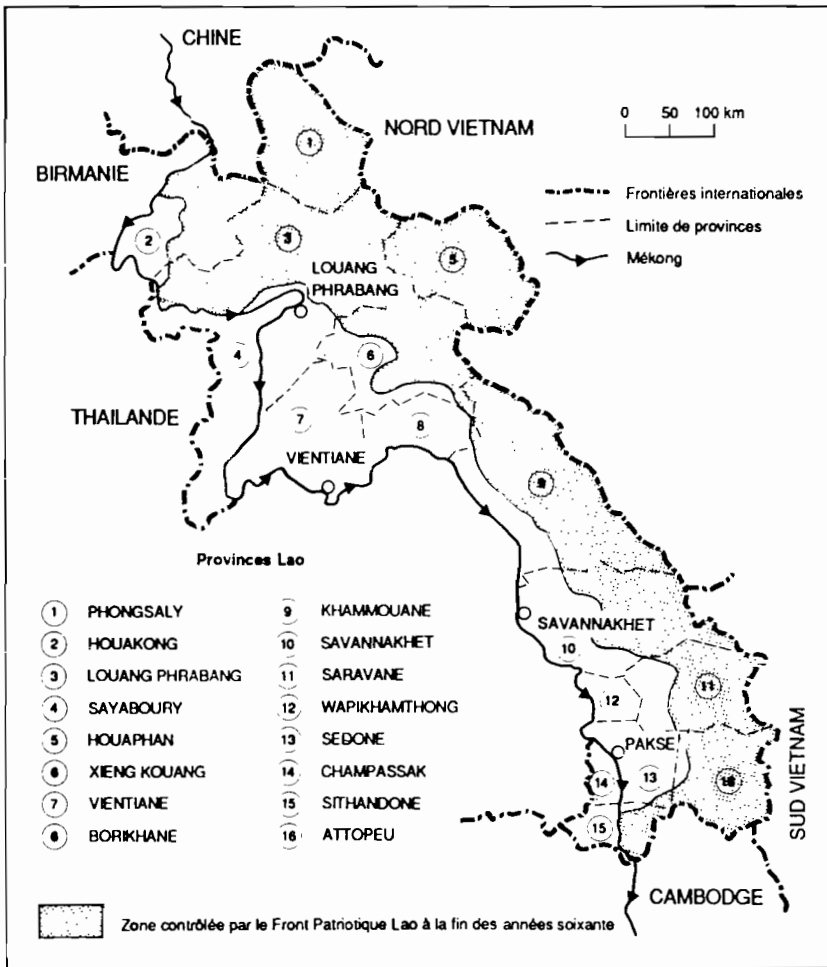
Savannakhet et de Paksé, et que la deuxième région correspondait à l'ancien royaume de Xieng Khouang, autrefois tributaire de celui de Vientiane, et à la province de Sam Neua qui avait été rattachée entre 1895 et 1920 au Tonkin, tous deux passés sous contrôle du *Pathet Lao*. Ces différences de stratégies dans la gestion territoriale de deux administrations parallèles, se référant donc chacune à une échelle héritée des systèmes politiques thaï — celle des principautés pour le Gouvernement royal et celle des anciens royaumes pour l'USAID — a certainement contribué à affaiblir l'intégration de l'espace national, déjà bien mise à mal par la partition longitudinale imposée par le *Neo Lao Haksat* (carte 2).

L'héritage des systèmes politiques thaï en République démocratique populaire lao

L'échec de la collectivisation du type maoïste (1975-1979)

A la suite des accords de Paris sur le Vietnam, de janvier 1973, un cessez-le-feu fut décrété au Laos en février, suivi par la création en avril du Gouvernement provisoire d'union nationale. Cependant la chute de Saïgon en 1975 et la multiplication des mouvements populaires urbains habilement orchestrés par le *Neo Lao Haksat*, notamment à Vientiane, provoqua la désintégration de la droite et permit la prise du pouvoir par le parti communiste, sous le nom de parti populaire révolutionnaire lao, qui fonda la République populaire le 2 décembre 1975. Vingt-deux ans après l'Indépendance, le pouvoir central se trouvait donc enfin réuni mais la société comme le territoire demeuraient profondément divisés. La réunification territoriale entre les zones contrôlées par les deux anciennes parties laotiennes restait à réaliser après une aussi longue période d'évolution divergente où avaient prévalu les forces centrifuges en direction des deux puissants voisins : d'un côté vers la Thaïlande, de l'autre vers le Vietnam. Il fallait intégrer aussi au sein de la nouvelle administration les cadres *Pathet Lao* ayant conduit la lutte de libération, dépourvus le plus souvent de qualifications techniques mais sûrs politiquement, les nouveaux cadres communistes formés dans les pays socialistes mais peu expérimentés, et enfin les fonctionnaires du Gouvernement royal demeurés sur place, compétents et chevronnés, mais laissés sur la touche pour des raisons idéologiques lorsqu'il n'ont pas été envoyés en camp de « rééducation », puis en résidence surveillée dans l'ancienne zone contrôlée par le *Neo Lao Haksat*. Enfin la réinstallation dans cette zone d'un demi-million de personnes déplacées par les bombardiers américains qui y déversèrent en cinq ans deux millions de tonnes de bombes, soit plus qu'en a reçu l'ensemble du front en Europe durant la Seconde Guerre mondiale, nécessitait un important travail de réhabilitation et de déminage.

Sous-estimant le poids de ces contraintes mais confiant dans son idéologie, le pouvoir communiste s'est senti suffisamment fort pour engager une collectivisation de type maoïste visant à remodeler la société en éliminant les héritages du passé (Ch. TAILLARD, 1983 : 127-131). Imposant une gestion centralisée sur le modèle du centralisme démocratique, il s'assura, dans un premier temps en 1976, du contrôle de la production agricole par l'étatisation du commerce intérieur comme extérieur. Elle eut pour effet immédiat une chute des prix payés aux paysans qui entraîna un effondrement de la production, et une rupture des relations entre villes et campagnes. Faute de pouvoir assurer par elles-mêmes une production à la hauteur de leurs besoins, les villes connurent une pénurie alimentaire qui causa le retour d'une partie des populations vers les campagnes et accéléra le départ de réfugiés vers la Thaïlande. Après les représentants de la minorité privilégiée, ce furent les classes moyennes de techniciens et d'entrepreneurs les plus coupés du milieu rural qui passèrent le Mékong. Le pouvoir institua ensuite en 1977 des impôts agricoles à un moment critique après trois années de récoltes catastrophiques à la suite de sécheresse et d'inon-



CARTE 2. — Carte administrative de Laos à la période du Gouvernement Royal (1954-1975)

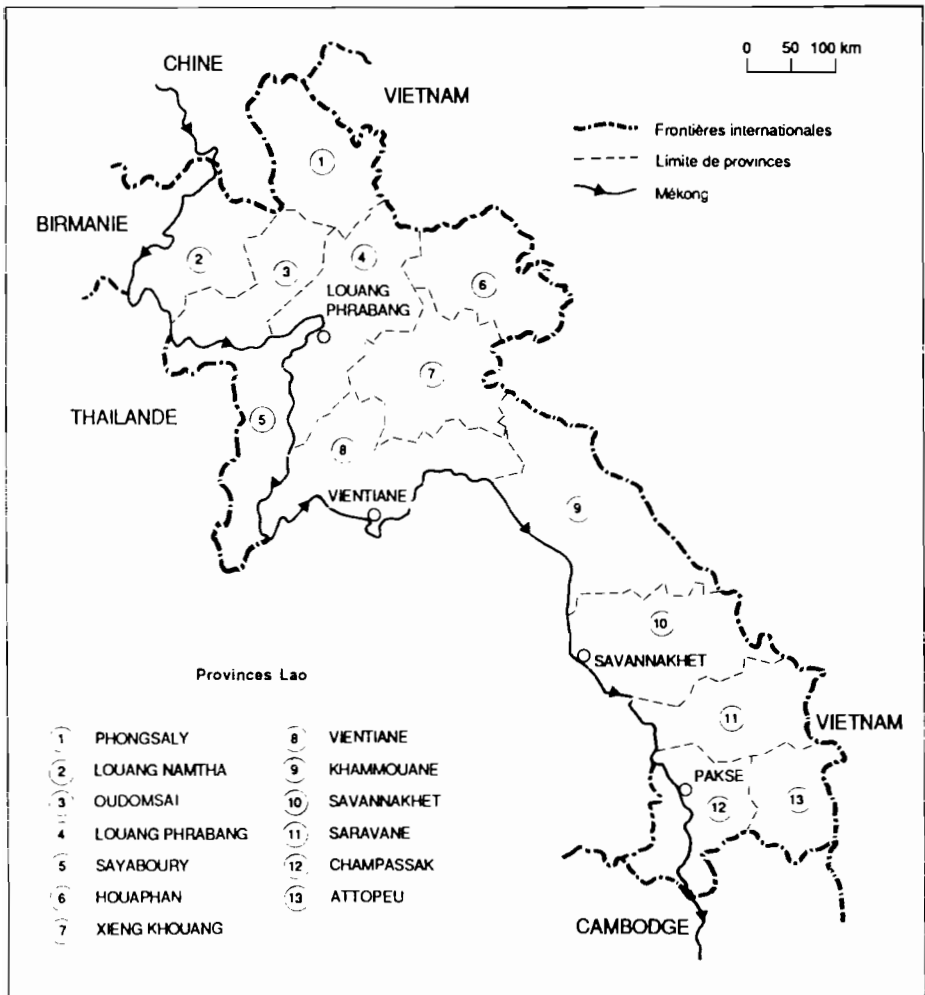
dations, et selon un système de prélèvement tellement complexe qu'il se révéla incompréhensible pour les paysans comme pour les cadres chargés de l'appliquer. Il en résulta un mécontentement dans les campagnes pour un très faible rendement pour l'Etat : 2 à 4 % de la récolte prélevée en 1977. Enfin en 1978 fut accélérée la mobilisation de la main-d'œuvre par la collectivisation des terres. En un an le « mouvement des coopératives » aurait concerné 25 % des maisonnées du pays. Le mécontentement dans les campagnes s'aggrava, produisant une véritable hémorragie des forces vives du pays avec le départ cette fois de 5 % de la population paysanne.

L'échec de la tentative de la centralisation accompagnant la collectivisation

Cette gestion centralisée de l'économie a été complétée par une tentative d'encadrement plus centralisé de la population et du territoire qui n'a guère connu plus de succès. Par l'organisation du parti doublant l'administration, le pouvoir commu-

niste disposait pourtant des moyens qui firent défaut à l'époque coloniale et post-coloniale, pour imposer son contrôle depuis la base jusqu'au sommet de la pyramide. Il procéda d'abord à une réduction du nombre des provinces de quinze à treize en revenant pour l'essentiel à l'ancien découpage colonial (carte 3). Les grandes provinces de Vientiane, cœur du royaume du Centre, de Champassak et de Saravane, cœur du royaume du Sud, furent reconstituées. Par contre la province de Louang Phrabang, symbole de l'institution royale que l'on venait d'abolir et qui représentait une menace pour la jeune république, fut amputée de sa partie occidentale pour fonder la seule province nouvelle : celle d'Oudomsai. Malgré cette tendance à la concentration, le choix en faveur d'une gestion territoriale à l'échelle des anciennes principautés était donc maintenu, excluant donc toute organisation régionale supra-provinciale.

C'est au niveau de l'organisation provinciale que porta l'essentiel de la réforme territoriale afin d'éliminer la rupture qui existait depuis l'époque coloniale au niveau du *muong*, district, entre pouvoir central et pouvoirs locaux. (schéma n° 7 c). C'est



CARTE 3. — Carte administrative du Laos à la première période de la République démocratique populaire (1975-1979)

pourquoi dès le début 1976, le parti imposa une nouvelle organisation pyramidale (E. BRAUNSTEIN, 1978 : 267-270) fondée à la base sur le groupe de voisinage, *nouey*, comprenant une dizaine de maisonnées et permettant un contrôle d'autant plus étroit de la population (recensement, enregistrement des déplacements) qu'il se doublait d'une surveillance parallèle sur le lieu de travail. Venait ensuite le quartier, *Khet*, regroupant une quarantaine de maisonnées, subdivision de l'ancien village et disposant d'un représentant choisi parmi les chefs des groupes de voisinage. C'est à ce niveau qu'étaient traitées toutes les questions relatives à la vie quotidienne : organisation des travaux collectifs, des fêtes, des séminaires politiques. On y trouvait aussi les sections de base des organisations de masse : jeunes, femmes, bouddhistes, milices qui, comme dans tous les régimes communistes, complétaient l'encadrement de la population. Du quartier on passait ensuite directement au *tasseng*, commune au sens vietnamien du terme et canton dans le système français, rassemblant 2 à 10 000 personnes soit 300 à 1 200 maisonnées environ. Au *tasseng*, pourtant de création coloniale et maillon faible de l'ancienne organisation administrative, était donc attribué le pouvoir local traitant des questions politiques, économiques, culturelles, sociales et religieuses. Il disposait d'un comité administratif à l'image des échelons supérieurs de la pyramide : le district, *muong* (8 000 à 20 000 personnes) puis la province, *Khoueng*, (50 à 500 000 personnes). Ainsi, faute de pouvoir prendre le pouvoir local là où il s'exerçait effectivement, c'est-à-dire au niveau du village, conservatoire du système politique thaï et de sa tradition d'autonomie pour la gestion des affaires locales, la République démocratique populaire lao a-t-elle tenté de court-circuiter ce noyau dur de la société en répartissant ses fonctions traditionnelles entre le quartier d'une part pour l'organisation de la vie quotidienne, et la commune d'autre part pour la gestion de la vie locale. En fait la manœuvre échoua et le village, de l'aveu des cadres politiques, garda ses fonctions, même s'il n'avait plus d'existence juridique. Le mouvement des coopératives, lancé en 1978 après cet échec, constitue — en plus de ses objectifs économiques — une tentative de prise de contrôle de l'organisation villageoise, en imposant, grâce à cette nouvelle structure d'encadrement, la présence de cadres du parti au niveau du village. Ce fut une raison supplémentaire de son rejet par les villageois.

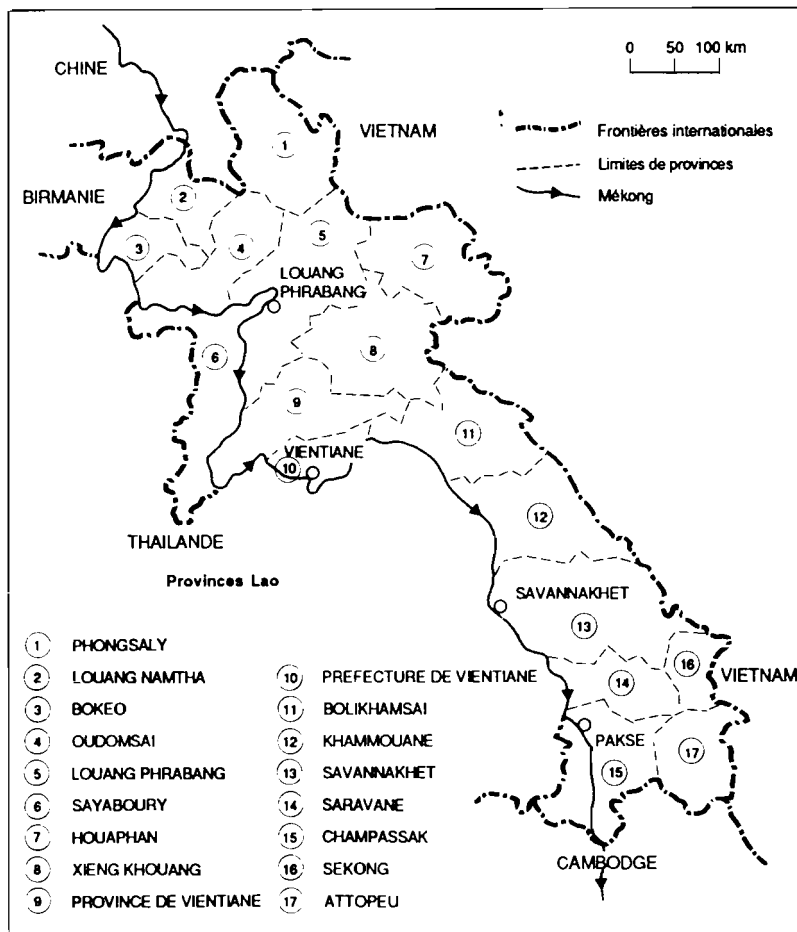
La décollectivisation et la réorganisation de l'administration provinciale (à partir de 1980)

La dégradation de la situation économique et politique dans les campagnes entraînant un flux croissant de réfugiés originaires du milieu rural vers la Thaïlande, provoqua à la fin 1979 une brusque et profonde rupture avec la gestion centralisée de l'économie et de la société qui avait prévalu depuis 1975 (Ch. TAILLARD, 1983 : 133-136). Le 7^e plénum du Comité central confirma « l'arrêt immédiat et absolu de la mobilisation des paysans pour la collectivisation et la création de coopératives agricoles ». On maintint seulement celles qui fonctionnaient réellement, les autres étant démantelées. Le champ d'action de celles qui subsistèrent fut considérablement restreint à la riziculture en plaine et aux cultures commerciales sur les plateaux, l'économie familiale se chargeant de toutes les autres cultures, de l'élevage et de la pisciculture. La vente de cette production familiale sur le marché libre fut rétablie — à l'exception de l'opium, du bois et du café considérés comme des produits stratégiques — de même qu'un réseau commercial privé en concurrence avec le réseau d'Etat pour le commerce intérieur comme extérieur, notamment pour le riz. Enfin on transféra au secteur privé ou au secteur d'économie mixte, les entreprises publiques les moins performantes. Après avoir suivi une collectivisation du type maoïste, le Laos s'engageait donc sur la voie de la décollectivisation empruntée au même moment par la Chine, malgré son alignement politique sur le Vietnam dans le conflit sino-vietnamien ! L'autocritique, lors du 3^e Congrès du parti en avril 1982, ne portait plus sur les modalités d'application de la ligne politique adoptée en 1975 mais sur cette ligne elle-même. Après une meilleure évaluation des contraintes et des moyens, fut adoptée une nouvelle stratégie visant à surmonter l'obstacle principal

que constituait la faiblesse des surplus disponibles dans une économie de subsistance (H.-U. LUTHER, 1983). Aussi accorda-t-on la priorité à la construction économique plutôt qu'à la recherche de la sécurité, au rétablissement du commerce pour promouvoir la production, et au recours à l'aide étrangère en proportion de la capacité d'absorption du pays. Le montant des aides est alors passé de 50 à 80 millions de dollars annuellement, soulignant bien la difficulté pour un petit pays enclavé comme le Laos de préserver, aujourd'hui comme hier, une réelle indépendance économique.

Cette nouvelle stratégie, au niveau de la gestion territoriale, est d'abord caractérisée par une simplification de l'organisation provinciale, officiellement pour lutter contre la bureaucratie mais en fait pour tirer les conséquences de l'échec du modèle imposé en 1975 (schéma 7d). Les deux échelons introduits : le quartier et le canton sont progressivement abandonnés alors que le village se trouve réhabilité dans ses anciennes fonctions. La pyramide provinciale ne comporte plus que trois niveaux : le groupe du voisinage : *nouey*, représente l'unité de base de l'encadrement ; le village : *ban*, l'unité d'exercice du pouvoir local à l'échelle de la communauté d'habitat, et le district : *muong*, l'unité d'exercice de ce même pouvoir à l'échelle de la société locale. Ces deux dernières instances disposent de comités élus par la population parmi une liste de candidats établie sous le contrôle du parti, alors qu'autrefois le personnel du *muong* était nommé directement par le pouvoir central. Si le pouvoir local est donc surveillé, il n'en jouit pas moins pour autant d'une certaine autonomie, renforcée par la disponibilité de ressources financières dont il use pour financer ses propres projets. Le village mobilise pour cela travaux collectifs et collectes en argent selon la tradition, alors que le district bénéficie depuis le rétablissement du commerce privé, de prélèvements opérés sur les étalages familiaux et sur les boutiques.

Cette simplification de l'administration provinciale s'accompagne, après le resserrement du nombre de province effectué en 1975, par une nouvelle augmentation de treize à dix-sept (carte 4). Certaines provinces sont dédoublées pour des raisons économiques : l'absence de moyens de communication efficaces a conduit à reconstituer dans le nord l'ancienne province de Houey Say, sous le nom de Bokeo, orientée vers le Mékong et par suite vers la Thaïlande alors que les flux traditionnels de la région de Nam Tha le sont vers le Yunnan. De plus Houey Say constitue l'exutoire traditionnel par le Mékong des deux provinces enclavées d'Oudomsai et de Louang Phrabang. Cette dernière ne dispose pas de liaison routière directe avec le Vietnam même si elle a avec lui une frontière commune. D'autres provinces le sont pour des raisons semble-t-il ethniques et stratégiques. La partie orientale de la province de Saravane complétée par le nord de celle d'Attopeu, à peuplement majoritairement proto-indochinois, constituent la nouvelle province de Sekong située au cœur du dispositif de la piste Ho Chi Minh. D'autres enfin sont divisées pour des raisons démographiques et politiques : la province de Vientiane représentait à elle seule 20 % de la population du pays. Elle est désormais découpée en trois unités. La province de Vientiane proprement dite n'est plus composée que par le nord de la plaine de Vientiane ainsi que par les vallées, bassins et montagnes qui l'entourent, situées entre le plateau de Xieng Khouang et le Mékong, avec Phone Hong pour capitale. La province de Bolikhamxai à l'est reconstitue l'ancienne province de Borikhane ayant pour capitale Paksane, agrandie par les deux districts du nord de la province de Khammouane ce qui lui donne, comme cette dernière province ainsi que celles de Savannakhet et Saravane, une double ouverture sur la Thaïlande et sur le Vietnam. La préfecture de Vientiane enfin est composée par les quatre districts urbains auxquels s'ajoutent les quatre districts ruraux situés entre le Nam Ngum et le Mékong. Partageant les mêmes attributions que les provinces, elle a désormais les moyens de mettre en œuvre comme elles la stratégie d'autosuffisance alimentaire puisqu'elle dispose des meilleures terres de berge de la plaine. Elle constitue par ailleurs, de par sa proximité avec l'administration centrale, un champ d'expérimentation pour les ministères techniques qui, depuis l'échec de la gestion centralisée mise en place en 1975, n'ont plus d'accès direct aux provinces. Ils n'y interviennent plus désormais qu'avec l'accord explicite et sous le contrôle des autorités provinciales.



CARTE 4. — Carte administrative du Laos à la seconde période de la République démocratique populaire (depuis 1983)

La provincialisation de la gestion territoriale

Le changement essentiel durant cette seconde période provient de l'autonomie croissante reconnue aux provinces. La République démocratique populaire lao est en effet paradoxalement l'Etat socialiste le plus centralisé et en même temps celui qui laisse le plus d'autonomie aux provinces (M. STUART FOX 1986, p. 82). Douze personnes, le plus souvent membres du bureau politique et du secrétariat permanent du Comité central, définissent les grandes orientations. Celles-ci sont traduites en décisions par le Conseil du Gouvernement dont seulement six des vingt-quatre ministres ne sont pas membres du Comité central. Cette ligne politique est toutefois définie en termes suffisamment généraux pour laisser une large marge d'interprétation aux comités provinciaux du parti qui doivent les adapter au contexte local. Ce pouvoir d'interprétation dans l'exécution est hérité des trente années de guerre pendant lesquelles le commandement sur le terrain bénéficiait d'une grande liberté d'action. Ces prérogatives ont été d'autant plus jalousement défendues depuis 1975 que

la politique d'autosuffisance alimentaire à l'échelle provinciale, adoptée à cette date, offrait opportunément une nouvelle justification à cette autonomie. L'exercice du pouvoir au niveau provincial est tout aussi centralisé qu'à l'échelle du gouvernement central puisque dans six provinces sur seize, préfecture de Vientiane non comprise, la même personne cumule les postes de secrétaire du parti et de président du Comité administratif. Dans les dix autres les présidents de ce dernier comité sont secrétaires adjoints du parti ! Pour que puisse être combiné sans trop de difficultés le centralisme démocratique et l'autonomie provinciale, dès le 3^e congrès du parti, huit secrétaires provinciaux ont été élus au Comité central soit près de la moitié : quatre pour les provinces du nord, trois pour celles du sud et un pour la préfecture de Vientiane. Leur représentation devait encore progresser à la faveur du 4^e congrès en novembre 1986.

Cette autonomie ne consiste pas seulement en une simple déconcentration, bien que soit amorcé un transfert des cadres supérieurs de l'administration centrale vers les provinces. Placés sous le contrôle du secrétaire du parti et du président du Comité administratif, ils viennent renforcer la capacité technique d'une administration au recrutement presque exclusivement provincial et donc fortement enracinée, capable d'identifier les projets de développement adaptés aux besoins de la population mais pas d'en faire l'étude, d'en rechercher le financement et d'en gérer la réalisation. Il s'agit donc plutôt de ce que l'on pourrait appeler une « provincialisation » de la gestion du pays, fondée sur l'autonomie économique de chacune des provinces qui ne reçoivent plus désormais un financement du budget national que dans la mesure où elles dégagent elles-mêmes des revenus. Elles bénéficient par exemple de la moitié des devises produites par leurs exportations d'opium, de bois et de café qui font l'objet d'un monopole étatique, pour leur permettre de financer les importations nécessaires à la réalisation de leurs projets de développement. La frontière entre autonomie économique et politique est cependant ténue, les provinces disposant en fait de bien des attributs du pouvoir étatique. Elles délivrent des visas de circulation pour les déplacements interprovinciaux, prélevaient jusqu'en 1987 des taxes sur les marchandises entrant et sortant de leur territoire, qu'elles soient à destination ou en provenance d'une autre province ou de l'étranger. Elles disposent de leur propre société d'import-export et fixaient elles-mêmes leur propre taux de change jusqu'à la stabilisation en 1987 du Kip, la monnaie nationale. Enfin elles concluent des accords avec les provinces limitrophes des pays voisins, officiellement lorsqu'il s'agit du jumelage d'une province laotienne avec la province vietnamienne « sœur » qui lui fait face, ou officieusement lorsqu'il s'agit d'entente avec la province thaïlandaise de l'autre rive du Mékong car la frontière n'était ouverte en droit avant 1988 qu'en deux points, à Nongkai en face de Vientiane et à Mukdahan en face de Savan-nakhet.

Cette provincialisation de la gestion territoriale du pays n'est pas sans dangers pour l'intégration nationale. D'une part, elle privilégie les échanges avec les pays voisins par rapport aux échanges interprovinciaux alors que le marché national avec trois millions et demi d'habitants est des plus restreints. D'autre part, elle ne facilite pas l'effacement de la partition longitudinale entre les deux anciennes zones contrôlées par chacune des parties laotiennes, car trois provinces (Khammouane, Savan-nakhet et dans une moindre mesure Bolikhamsai) ont une double ouverture vers l'ouest comme vers l'est, alors que dix sont orientées quasi exclusivement vers la Thaïlande et quatre vers le Vietnam. Enfin cette provincialisation permet de fortes disparités entre les provinces sur le plan de l'encadrement économique et politique du fait des différences d'interprétation et d'application de la ligne politique. Les provinces de Champassak et de Louang Phrabang, sièges des deux anciens royaumes, connaissent la situation de loin la plus difficile alors que les provinces entourant Vientiane, vitrines de la République démocratique populaire lao, jouissent au contraire des conditions les plus favorables. Champassak est par exemple la province qui a poussé le plus loin le mouvement des coopératives en 1978 provoquant le départ vers la Thaïlande du plus grand nombre de paysans. C'est aussi la seule

province à avoir jusqu'en 1986 interdit à la population de regarder la télévision thaï qui est pourtant tolérée par toutes les autres limitrophes du Mékong (M. STUART FOX, 1986, p. 155).

Le devenir du modèle à emboîtement

La simplification de l'administration provinciale et la provincialisation de la gestion du pays ne résultent pas seulement de la géographie d'un pays étiré du nord au sud sur plus de 1 000 kilomètres et cloisonné par son relief comme par sa composition ethnique. Elles ne s'expliquent pas seulement non plus par la pauvreté des moyens de communication car il a fallu plus de dix ans après la fondation de la République pour que les ponts et le goudronnage de la route nord-sud de Louang Phrabang à Paksé, artère vitale du pays, et de la route Savannakhet-Danang, désenclavant le pays vers la mer de Chine et constituant une alternative au transit via la Thaïlande, soient achevés. Elles ne constituent pas enfin une simple adaptation aux contraintes géopolitiques, imposées hier par la guerre de libération, et aujourd'hui par la stratégie d'autosuffisance recherchée au niveau provincial. Bien que tous ces facteurs interviennent évidemment, on peut surtout y voir l'héritage des systèmes politiques thaï.

La République démocratique populaire lao renonça dès 1980 par pragmatisme à une gestion centralisée qu'elle n'avait pas le moyen de maîtriser étant donné l'affaiblissement de l'administration centrale, amputée par le départ d'un grand nombre de cadres techniques formés par le Gouvernement royal et diminuée par la sous-utilisation pour des motifs idéologiques de ceux qui étaient restés. La décentralisation s'est alors tout logiquement opérée en faveur des échelles, héritées des systèmes politiques thaï, où le pays avait toujours été effectivement administré. La cohésion nationale se fonde donc autour de trois sous-ensembles emboîtés, dotés d'une relative autonomie et reproduisant chacun le modèle en auréoles défini à partir du centre : les villages autour du chef-lieu de district, les districts autour des capitales provinciales, les provinces autour de la capitale nationale. Les provinces se différencient en fonction de leur éloignement par rapport à la capitale Vientiane, même si par ailleurs elles jouissent d'une grande autonomie et de liens politiques directs avec la capitale. Elle se distribue sur trois orbites pour reprendre le modèle « galaxie » (Ch. TAILLARD, 1989) : une orbite proche pour les provinces entourant la préfecture de Vientiane, une orbite intermédiaire pour les provinces du nord-est et du centre, une orbite périphérique avec l'amorce de pôles secondaires autour de Louang Phrabang pour les provinces du nord et de Paksé pour celles du sud. On retrouve ainsi une permanence, dans la longue durée, de la configuration spatiale du Laos car les trois orbites rappellent, sous une forme nouvelle, la tripartition que ce pays a connue dès la fondation du Lane Xang au XIV^e siècle et qui contribua à son effondrement au XVIII^e siècle lorsqu'il éclata en trois royaumes rivaux.

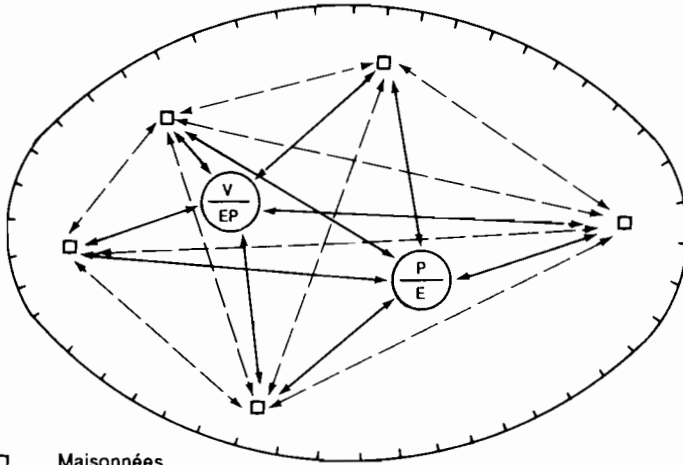
Ainsi, en dépit des discours des idéologues et des propagandistes annonçant la destruction des structures traditionnelles, le modèle politique et l'organisation territoriale apparaissent dans la longue durée comme une composante centrale de l'identité lao et un gage pour son avenir, dans une région pourtant disputée par les convoitises de voisins influents et par les rivalités des grandes puissances. La capacité d'adaptation de ce système à des modèles politiques aussi différents que ceux des seigneuries, confédérations, royaumes, colonisation, Etats nations de type libéral ou socialiste.... démontre l'empreinte durable qu'elle a imposé à l'organisation de l'espace et de la société. Elle souligne enfin, dans la pratique des Etats du Tiers Monde, la permanence de structures héritées du mode de production asiatique sans grands travaux qu'illustre bien ce modèle à « emboîtement » où, à chaque niveau, apparaissent des espaces d'autonomie nécessaires à la reproduction du système dans son ensemble. C'est pourquoi il faut se méfier des apparences d'organisation centralisée

hiérarchique et pyramidale, assimilée au modèle d'organisation de l'Etat moderne et, à ce titre, imposée comme critère de reconnaissance par la communauté internationale. Derrière la similitude de façade peuvent se cacher des différences de pratiques, ancrées au plus profond de la culture de ces sociétés, que révèlent le plus souvent l'étude des pouvoirs locaux et qui éclairent les stratégies des pouvoirs intermédiaires comme du pouvoir central.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBIER (J.-P.), 1975 — Objectifs et résultats de l'aide économique au Laos, une évaluation difficile. *Revue Tiers-Monde*, XVI, 62 : 333-353.
- BRAUNSTEIN (E.), 1979 — *Urbanisation et transition vers le socialisme au Laos*, mémoire de 3^e cycle, UPA 6, Paris, 415 p.
- CONDOMINAS (G.), 1974 — Essai sur l'évolution des systèmes politiques thai. *Ethnos*, 1-4 : 7-67.
- BRUNEAU (M.), 1980 — Recherches sur l'organisation de l'espace dans le nord de la Thaïlande. *atelier de reproduction des thèses*, Lille, 1044 p.
- DORE (A.), 1987 — *Aux sources de la civilisation lao : contribution ethno-historique à la connaissance de la culture Louang-Phrabanaïse*. Metz, Cercle de Culture et de Recherches laotien-nes, 984 p.
- GODELIER (M.), 1970 — *Sur les sociétés précapitalistes*, Editions Sociales, Paris, p. 133.
- GODELIER (M.), 1978 — La part idéale du réel. *L'Homme*, XVIII, 3-4 : 189-1
- LUTHER (H.-V.), 1983 — *Socialism in a Subsistence Economy : the Laotian Way*. Chulalongkorn Social Sciences Research Institute, Bangkok, 65 p.
- TAILLARD (Ch.), 1977a — Le village Lao de la région de Vientiane : un pouvoir local face au pouvoir étatique. *L'Homme*, XVII, 2-3 : 71-100.
- TAILLARD (Ch.), 1977b — L'espace social : quelques réflexions à partir de deux exemples au Laos, *ASEMI*, VIII-2, 81-102.
- TAILLARD (Ch.), 1977c — Pouvoirs et espace au Laos : la partie de Vientiane, in : *Etat, pouvoir et espace dans le Tiers-Monde* (colloque RETIMO), collection Tiers Monde : 37-74.
- TAILLARD (Ch.), 1979 — Le dualisme urbain-rural au Laos et la récupération de l'idéologie traditionnelle, in : *Idéologies de l'encadrement rural en Asie du Sud Est et dans le Tiers-Monde*, *ASEMI* X-I : 41-56.
- TAILLARD (Ch.), 1983 — Les transformations récentes des politiques agricoles en Chine et dans les pays socialistes de la péninsule indochinoise (1979-1982). *Etudes rurales*, 89-91 : 111-143.
- TAILLARD (Ch.), 1989 — Le Laos : stratégies d'un Etat tampon. *Gip Reclus*, Montpellier ; Documentation française, 200 p., 16 planches de cartes.
- TAMBIAH (S.-J.), 1976 — *World Conqueror and World Renouncer : A study of Buddhism and policy in Thailand against a Historical Background* », Cambridge University Press, 557 p.
- STUARD FOX (M.), 1986 — *Laos : Politics, Economics and Society*. Frances Pinter, Marxist Regimes Series, Londres : 220 p.

Annexes



□ Maisonnées

Institutions religieuses :



V pagode
EP esprit protecteur

Institutions laïques :



P pouvoir villageois (pas de lieu symbolique)
E école



Espace habité, fermé lors du culte de l'esprit protecteur

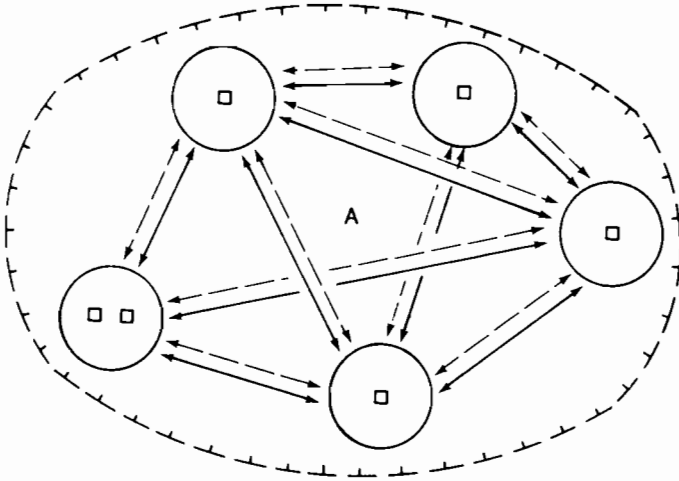
←→ **Réseau d'interrelations à structure horizontale :**
chaque maisonnée entretient avec les autres du village, des relations de réciprocité généralisée sur le modèle du don-contre-don ou de l'entraide. La coopération l'emporte alors sur la compétition bien que celle-ci ne soit pas complètement absente, notamment lors des célébrations des fêtes familiales liées au cycle de la vie.

↔ **Réseau de relations à centres symboliques et à structure verticale :**
les maisonnées sont engagées dans une compétition pour le prestige passant par l'établissement de relations de réciprocité généralisée avec chacune des institutions villageoises. Comme ces institutions redistribuent par les services qu'elles rendent (religieux, sociaux ou culturels) les biens qu'elles ont reçus, cette compétition ne contrarie pas mais renforce la coopération entre les maisonnées.

N.B. Par souci de lisibilité, les quatre institutions villageoises ont été regroupées en institutions religieuses et institutions laïques, mais dans la réalité il s'agit de quatre réseaux différents.

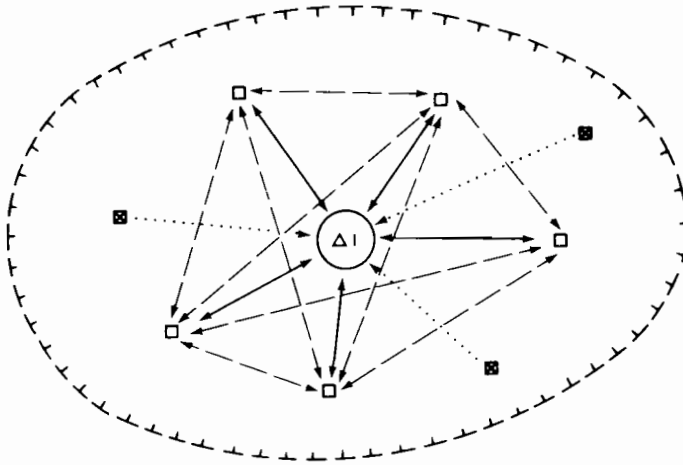
MODELE 1

Modèle d'organisation en réseaux d'interrelations des pouvoirs locaux avec centres symboliques multiples à l'échelle du village.



- □ Dédoublage de 2 villages en 2 unités jumelles
- Villages (ou principautés)
- Espace fermé : terroirs villageois (ou territoires des principautés)
- A Espace ouvert à la coopération entre les villages (ou les principautés)
- ⋯ Réseau d'interrelations directes à structure horizontale coopération entre les villages.
- Réseau d'interrelations directes à structure horizontale compétition pour le prestige entre villages : chaque village, le temps de la fête, est alternativement le centre du réseau.

MODELE 2
 Modèle d'organisation en réseaux d'interrelations de pouvoirs locaux sans centre symbolique à l'échelle de la société locale (et par extension des confédérations).



Village du Seigneur, constitué autour du génie tutélaire et du poteau de la lignée



Village de paysans libres



Villages serviles



Espaces ouverts dont la taille dépend du dynamisme de la Seigneurie



Réseau organisé autour du centre symbolique de la Seigneurie, fonctionnant sur le modèle de la réciprocité généralisée où les prélèvements opérés par le seigneur sont légitimés par les services qu'il rend et l'autonomie de gestion qu'il accorde aux villages de paysans libres



Réseau à structure horizontale où la coopération entre les villages de paysans libres est limitée à la préservation des liens de réciprocité qui les lient au seigneur, de manière à éviter que l'échange devienne à leurs yeux inégal.

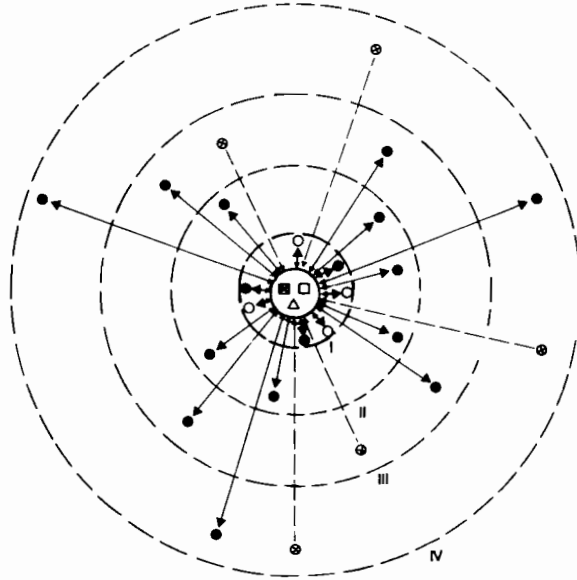


liens de dépendance totale des villages serviles vis à vis du seigneur,

N.B. On retrouve aujourd'hui cette même structure à double réseau de poids inégal autour des chefs-lieux de district les plus importants et des "tiefs" politiques contrôlés par des personnalités de la capitale.

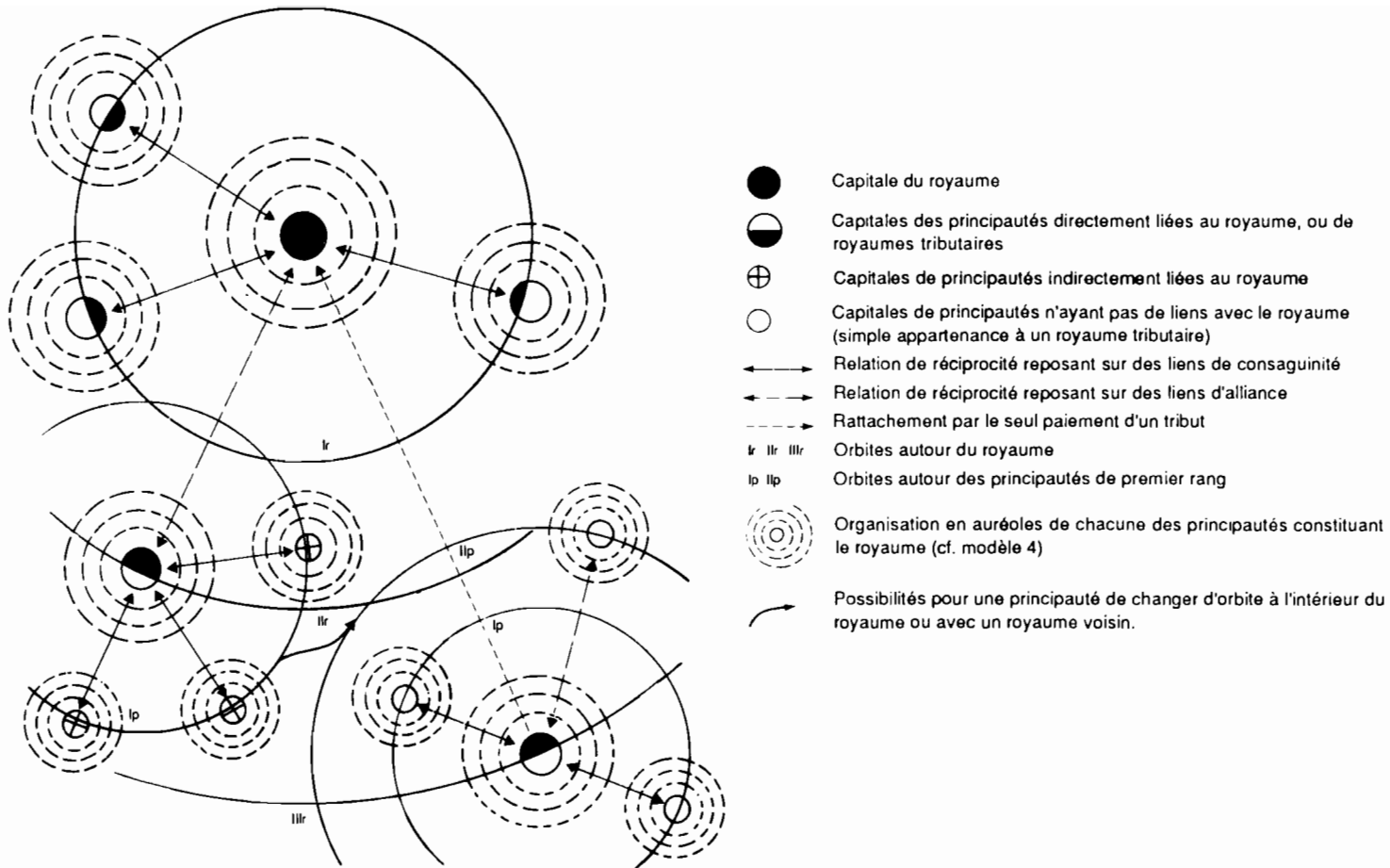
MODELE 3

Modèle d'organisation en nébuleuse autour d'un centre symbolique unique des seigneuries (et par extension des districts).

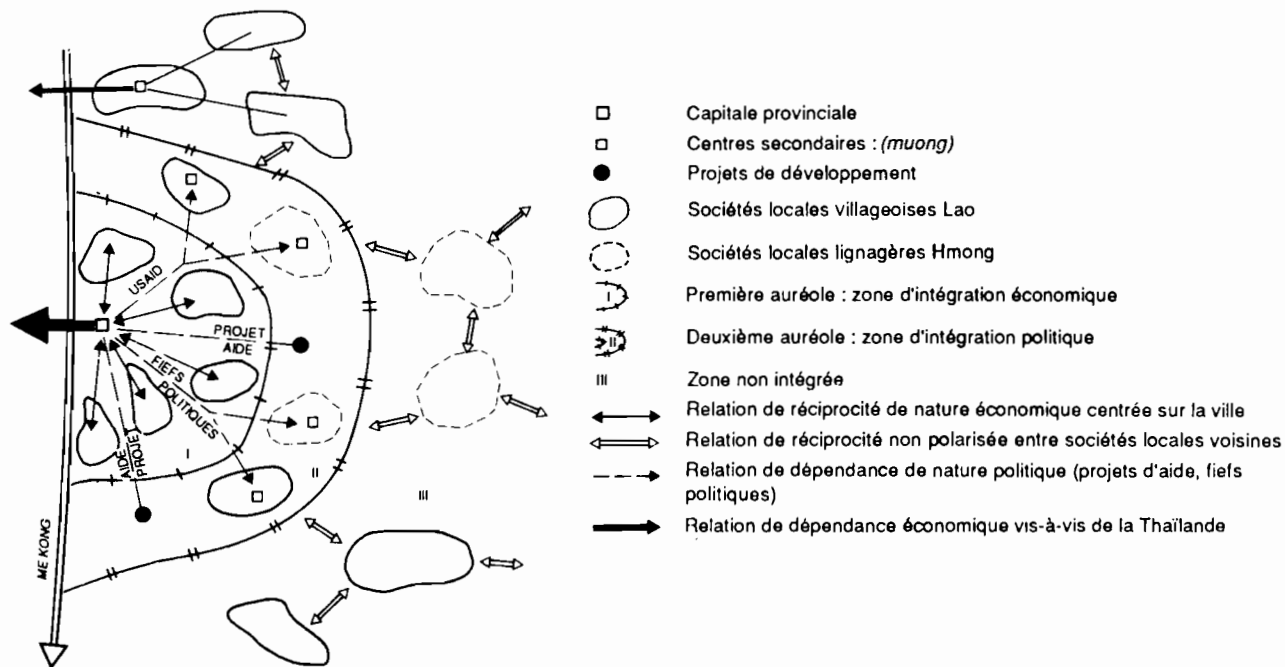


- Enceinte défensive interne à une ville entourant :
- ⊠ Palais
- Pagode
- △ Poteau tutélaire
- Limite de la ville sans rupture brusque avec les campagnes environnantes
- Villages d'artisans
- Villages de paysans
- ⊗ Villages serviles
- ↔ Relation de réciprocité (dialectique autonomie-dépendance)
- ← - - - Relation de dépendance des villages serviles
- I II III IV Auréoles concentriques autour du palais, de la pagode et du poteau tutélaire, d'obligation décroissante avec l'éloignement

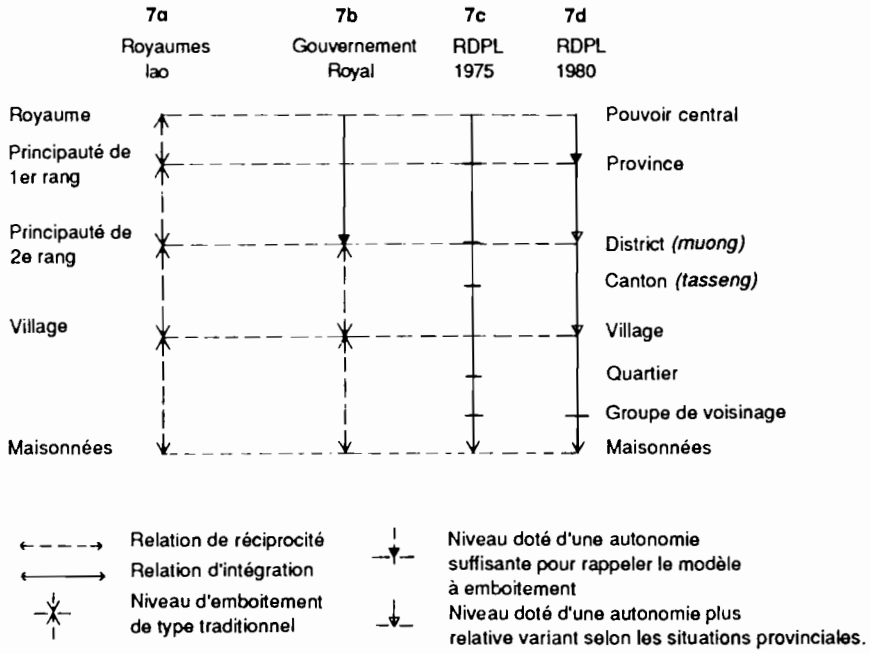
MODELE 4
 Modèle d'organisation en auréoles d'une principauté :
 structure élémentaire du royaume.



MODELE 5
Modèle d'organisation en « galaxie » d'un royaume.



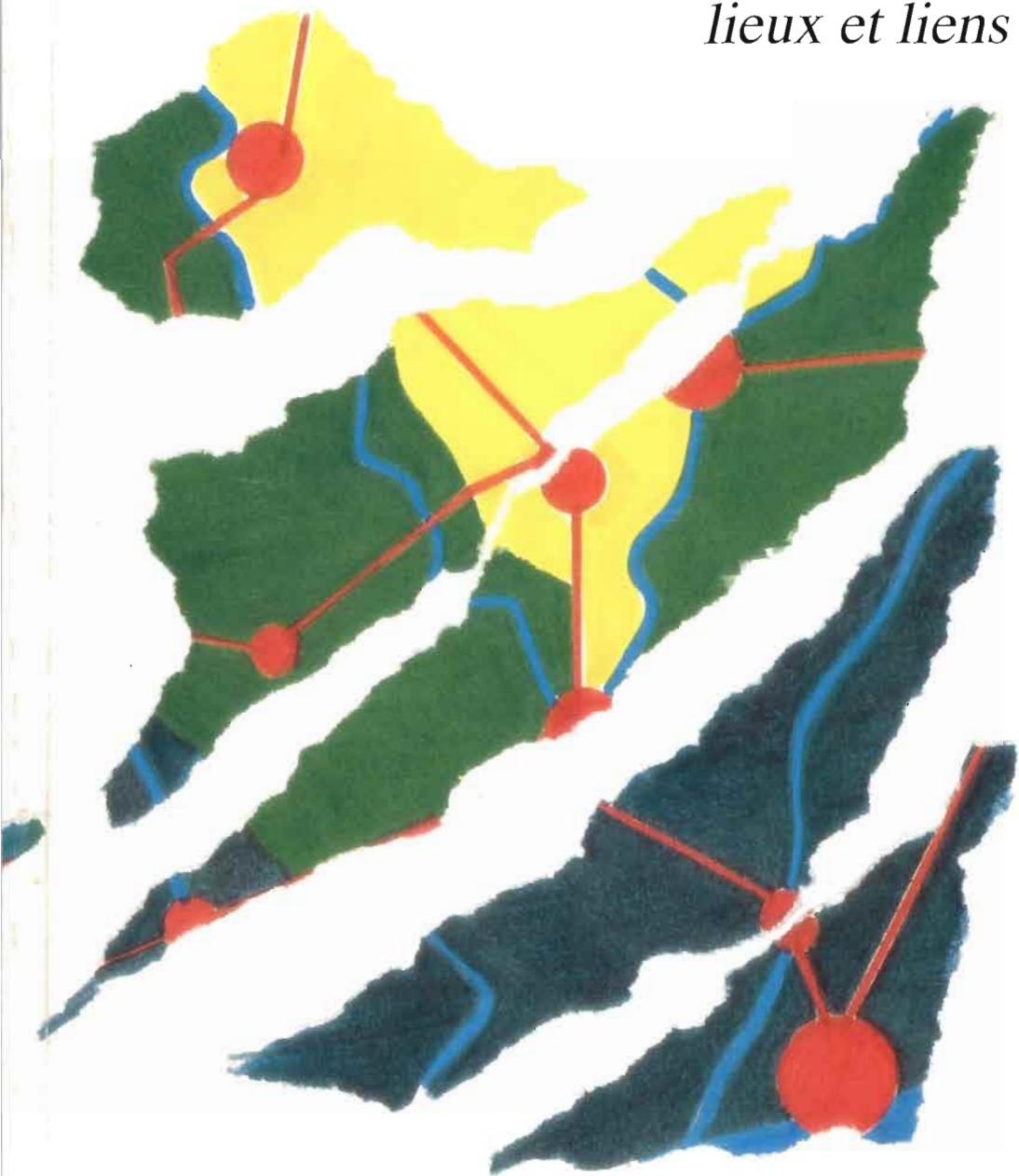
MODELE 6
 Modèle d'organisation en auréoles à l'échelle provinciale
 dans la zone contrôlée par la partie de Vientiane dans les années soixante.



SCHEMA 7
Echelles d'organisation de l'espace :
l'articulation entre le modèle pyramidale hiérarchique
importé et le modèle à « emboîtement » traditionnel

Tropiques

lieux et liens



Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

*avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères*

Sommaire

Présentation - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

Avant-propos - P. GOUROU

Liens - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS,
H. ATTIA

Campagnes en devenir - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN,
L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDROY,
C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB,
B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C.
CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD,
M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B.
TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

Autour des villes - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G.
SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P.
PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO,
J. CHAMPAUD.

Compositions d'espaces - A. SECK, M.-C. AQUARONE,
R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON,
M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL,
J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLYA, G. SAVONNET,
E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PE-
PIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

Liste des auteurs

Table des matières